

**CONVOCATION A LA  
SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL COMMUNAL**

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

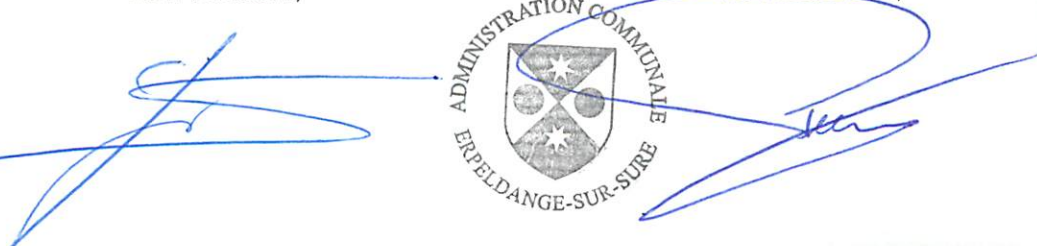
1. Propositions de réaffectation de candidats de la 1<sup>ère</sup> liste pour l'année scolaire 2025-2026 (huis clos)
2. Titres de recettes
3. Fixation des taux d'impôt foncier et d'impôt commercial exercice 2027 - décision
4. Contrat de bail commercial de la brasserie « A Maesch » à Burden - approbation
5. Convention 2026 Office social Nordstad (OSNOS) – approbation
6. Convention 2026 Nordstad Aktiv+ – approbation
7. Convention 2026 NOJU ( Nordstadjugend asbl) - approbation
8. Convention tripartite 2026 Crèche Burden - approbation
9. Convention tripartite 2026 Maison Relais Erpeldange – approbation
10. Droits de préemption concernant des ventes de terrains à Erpeldange-sur-Sûre – décision
11. Confirmation d'un règlement de circulation - approbation
12. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
13. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 26 mai 2026

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,



The image shows two blue ink signatures. The one on the left is for the President, and the one on the right is for the Secretary. They are positioned over a circular official seal.

